

N°: 97

Date réception Préfecture :

<b>Conseil du</b> 04/04/2016	<b>Identifiant :</b> 2016-0057	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <b>VILLE DE POITIERS</b> <b>poitiers</b>  <b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE</b> <b>DEVELOPPEMENT URBAIN -</b> <b>CONSTRUCTION</b> <b>DIRECTION CONSTRUCTION</b>	<b>Titre :</b> Programme 1552 - Projet de création d'une salle d'Arts visuels et restauration du hall - Ancien Théâtre municipal - Apport d'un fonds de concours de la SARL BAM pour financement d'équipements à usage commun entre les différents propriétaires de l'immeuble - P.J. : lettre d'offre de concours de la SARL BAM <b>Etudiée par :</b> Le Bureau municipal du 14/03/2016 La commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville du 23/03/2016 La commission des Finances du 29/03/2016	
<b>Rapportée par :</b> PATRICK CORONAS		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Fonds de concours

Le projet de restructuration de l'ancien théâtre de Poitiers fait coexister un projet porté par la SARL BAM, qui est constitué de logements, de bureaux et de commerces, et celui porté par la Ville de Poitiers. Chacun de ces projets est indépendant et sera de propriété exclusive soit de la SARL BAM, soit de la Ville.

Le projet porté par la Ville de Poitiers comporte la rénovation du hall, la restauration du miroir de Pansart et d'éléments de patrimoine mobilier, la création d'une salle d'arts visuels au premier sous-sol et la réhabilitation des locaux techniques du second sous-sol. Les études ont été confiées à un groupement de conception dont le mandataire est Monsieur Hervé BEAUDOUIN, Architecte, et comprenant l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Monsieur CAILLAULT (pour la restauration du miroir et des objets mobiliers).

Au-delà de ces éléments propres au projet public, un des deux ascenseurs (celui à l'angle sud-est du bâtiment) sera d'usage commun entre les deux propriétaires. Un autre équipement technique sera d'usage commun. Il s'agit de la centrale du Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'immeuble.

Chacun de ces deux équipements techniques ne peut être divisé en volume et ne peut être réalisé par deux maîtres d'ouvrage. Il est donc proposé que la Ville de Poitiers en soit le maître d'ouvrage.

A ce stade, le coût de ces deux équipements est estimé à :

- 42 000 euros HT pour l'appareil ascenseur
- 12 000 euros HT pour la centrale du SSI.

Il est proposé que la répartition du coût soit de :

- 50 % Ville et 50 % SARL BAM pour l'ascenseur
- 30 % Ville et 70 % SARL BAM pour la centrale du SSI.

Au regard des travaux précités, il apparaît certain que la SARL BAM est intéressée à la réalisation de ces travaux publics. En conséquence, la SARL BAM a proposé d'apporter sa contribution au financement des investissements précités correspondant à sa part d'usage des équipements, sous la forme d'une offre de concours d'un montant estimé de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	05/04/2016
Accusé réception le	05/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0057 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049588-DE

29 400 euros HT. Le montant exact de cette offre sera fixé à l'issue des travaux correspondants lorsque le coût définitif aura été établi.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1) d'accepter le principe de la contribution aux travaux de la SARL BAM sous forme d'une offre de concours
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de l'opération de maîtrise d'ouvrage Ville de Poitiers notamment en vue de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires

Les dépenses et recettes correspondantes sont prévues sur l'Autorisation de Programme Vie culturelle POP 1552 – sous fonction 313 respectivement au 2313 et au 1318.

**AFFICHEE LE :** 05/04/2016

**Adoptée**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :** Mmes FRAYSSE, LABAYE, MM.  
ARFEUILLERE, GRASSET

**Nombre :** 4

**Abstention :** Mmes DAIGRE, PROST, APERCE,  
DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,  
MM. POTHIER-LEROUX, ROBLOT.

**Nombre :** 7

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	05/04/2016
Accusé réception le	05/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0057 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049588-DE

SARL BAM



Lettre de proposition d'offre de concours

Poitiers, le 22 mars 2016

Objet: offre de concours pour la réalisation de travaux au sein de l'immeuble dénommé «ancien théâtre»

L'immeuble sis Place du Maréchal-Leclerc et dénommé «Ancien-Théâtre» fait l'objet d'un projet porté par ma société, la SARL BAM.

La répartition en volumes de cet immeuble fait coexister le projet porté par la SARL, qui est constitué de logements, de bureaux et de commerces, et celui porté par la Ville de Poitiers.

La cage d'escalier et l'ascenseur, dont l'usage sera commun sont intégrés aux volumes détenus par la Ville de Poitiers. Il en va de même pour la centrale du Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'immeuble.

En conséquence, la Ville de Poitiers assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux y afférant et portera donc les coûts liés à ses travaux.

Pour autant, le caractère commun de l'usage des réalisations précitées justifie que la SARL BAM apporte son soutien financier.

En conséquence, par la présente, je soussigné Thierry Minsé, déclare souhaiter apporter une offre de concours d'un montant de 29.400 euros dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancien théâtre.

Cette offre correspond à 50% du coût de l'appareil ascenseur et 70% du coût de la centrale du SSI. Si l'enveloppe des travaux devait être modifiée à l'issue de l'opération, je souhaite que l'offre apportée par la SARL soit modifiée en conséquence, afin que ce pourcentage soit respecté.

Pour faire valoir ce que de droit,

Thierry Minsé  
Gérant de la SARL BAM

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	05/04/2016
Accusé réception le	05/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0057 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049588-DE

N°799 238 316 RCS POITIERS